

Conditions de vente et de livraison

1. Généralités

1.1

Nos offres s'entendent toujours sans engagement. La conclusion de contrats ne prend effet qu'à la réception de notre confirmation écrite de commande.

1.2

Les relations commerciales avec nos clients sont exclusivement soumises aux conditions ci-après, et ce, même si le client nous a communiqué ses propres conditions commerciales, éventuellement divergentes. Nous réfutons expressément toute condition divergente.

1.3

Nos collaboratrices et collaborateurs ainsi que les autres tiers à qui nous déléguons ne sont ni autorisés ni habilités à conclure des accords à l'oral en dehors du contenu écrit du contrat consigné. Par conséquent, le contenu du contrat se limite exclusivement à ce qui a été convenu par écrit.

2. Délai de livraison

2.1

Le délai de livraison vaut comme étant convenu de manière approximative. Il est sans engagement si nous confions l'envoi à un tiers. Le délai de livraison ne commence pas à courir tant que l'accord portant sur l'ensemble des conditions n'a pas été conclu toutes les conditions.

2.2

Le délai de livraison se prolonge (même en cas de retard de livraison) de manière raisonnable en cas d'imprévu. Cela vaut notamment, mais pas uniquement, lorsque des difficultés d'exploitation (tant dans notre entreprise que dans des entreprises tierces dont dépendent la fabrication ou le transport) surviennent, par exemple à la suite d'une guerre, d'une grève, d'un confinement, d'émeutes, d'une pénurie de matières premières ou de ressources énergétiques, d'une défaillance des moyens de circulation et de transport, de restrictions de travail ou de tout autre événement similaire qui nous empêche de respecter le délai de livraison.

2.3

De plus, le délai de livraison se prolonge de la durée pendant laquelle le client a du retard dans ses obligations liées à cette transaction ou à une autre, cela n'affectant pas nos droits qui en découlent.

2.4

Le client est autorisé à se rétracter du contrat en raison du non-respect du délai de livraison, uniquement après nous avoir fixé un délai supplémentaire approprié par écrit. Un délai supplémentaire d'au moins quatre semaines est jugé raisonnable. Après expiration de ce délai, le client peut faire valoir ses droits légaux sous réserve qu'en cas de négligence légère ou moyenne, notre obligation de remplacement se limitant au montant du prix d'achat. D'autres réclamations sont exclues dans tous les cas.

3. Prix

3.1

Les commandes pour lesquelles aucun prix ferme n'est expressément convenu seront facturées aux prix en vigueur le jour de la livraison.

3.2

Dans le cas de prix convenus définitivement, nous nous réservons le droit, en cas de variation des facteurs de tarification, tels que salaires, tarifs de fret, coûts énergétiques, droits de douane, etc., de modifier le prix convenu en conséquence.

3.3

Tous les changements intervenant après la conclusion du contrat, concernant notamment une devise étrangère convenue ou le cours de change du franc suisse, sont à la charge du client.

3.4

Les prix indiqués s'entendent avec livraison depuis l'usine. Les frais d'emballage, les frais de fret et la TVA seront facturés en sus.

4. Paiement

4.1

Les paiements doivent être effectués dans la monnaie convenue et dans le délai mentionné dans la confirmation de la commande sans déduction d'escompte. Le délai de paiement est de 30 jours, sauf indication contraire dans la confirmation de commande. À l'expiration du délai de paiement, le client est automatiquement en défaut, c'est-à-dire sans qu'un rappel soit nécessaire. En cas de retard, nous sommes habilités à facturer des intérêts de retard de 5%. La preuve d'un dommage de plus grande ampleur reste réservée.

4.2

Nous nous réservons le droit d'exiger un paiement anticipé ou un paiement échelonné correspondant à la prestation fournie partiellement.

4.3

Nos créances ne peuvent pas être compensées par d'éventuelles contre-crédances du client.

4.4

Nous nous réservons le droit de déduire des paiements effectués d'une créance plus ancienne, même si le paiement porte sur des marchandises précisément désignées.

4.5

Si le client a du retard dans une partie de ses engagements, nous sommes autorisés à faire immédiatement valoir l'ensemble de nos droits.

5. Livraison, transport et transfert du risque

5.1

En ce qui concerne l'exécution de la commande, notre confirmation de commande écrite fait foi. Les indications liées à la mesure, au poids et à la performance ainsi que les images qui y figurent sont données à titre illustratif et ne sont pas contraignantes dans la mesure où elles ne sont pas expressément déclarées comme telles. Nous nous réservons expressément la possibilité d'effectuer des modifications techniques.

5.2

Si le client le souhaite, la marchandise peut être envoyée à ses frais et risques. Dans ce cas, le risque est transféré au client au moment de la remise au transporteur chargé de l'expédition par le client, toutefois au plus tard lorsque la marchandise quitte l'usine ou le dépôt de livraison, et ce, même si l'expédition est effectuée en dehors du lieu d'exécution. En l'absence de mention particulière, le mode d'expédition, l'acheminement et les moyens de protection sont à notre choix, mais exclus de la responsabilité – sauf en cas d'acte intentionnel ou de négligence grave.

5.3

Si la marchandise est prête à l'envoi, et si son expédition ou sa réception sont retardées pour des raisons qui ne nous sont pas imputables, le risque est transféré au client à partir du moment où il reçoit l'avis de mise à disposition de la marchandise pour expédition.

5.4

Si le client ne prend pas immédiatement possession de la marchandise après l'avis de mise à disposition ou l'avis d'expédition, nous sommes autorisés à entreposer nous-mêmes la marchandise aux frais et au risque du client ou de l'entreposier dans un centre d'expédition ou de dépôt d'un tiers. Les mêmes conditions s'appliquent si la livraison ou l'expédition de la marchandise est reportée à la demande du client ou si elle est impossible pour tout autre motif.

5.5

Nous ne concluons d'assurance de transport qu'à la demande expresse et aux frais du client. Dans ce cas, nous calculons les coûts qui nous sont occasionnés, mais déclinons toute responsabilité relative à la réglementation du cas d'assurance.

5.6

Dans la mesure où nous le jugeons nécessaire, les marchandises sont emballées dans des conditions usuelles sur le marché.

5.7

Nous sommes autorisés à procéder à des livraisons partielles de la commande totale et à les facturer séparément, à notre entière discrétion.

5.8

Dans la mesure où nous nous procurons une partie de notre marchandise auprès de tiers, nous nous réservons le droit de nous retirer du contrat si un tiers ne nous livre pas ou pas dans le délai imparti.

6. Garantie

6.1

Si la marchandise livrée présente des vices ou si des caractéristiques qui lui ont été attribuées manquent, le client doit, en présence de défauts apparents, nous le communiquer par écrit sans délai, mais au plus tard dans les huit jours suivant la réception. En l'absence de notification dans les délais impartis, la marchandise est réputée acceptée notwithstanding ces défauts. Il en va de même si des échantillons ont été délivrés préalablement au client.

6.2

Nous accordons sur les marchandises livrées une garantie de deux ans à compter de la livraison. La garantie s'applique aux défauts et dommages survenant dans le cadre d'une utilisation de la marchandise normale et conforme à sa destination et compromettant dans une large mesure son aptitude à l'emploi. Sont exclus les dommages causés par une manipulation inappropriée de la marchandise ou par une sollicitation excessive ou non conforme à sa destination. La garantie visée au présent ch. 6.2 ne s'applique pas aux défauts qui auraient pu être décelés lors d'un contrôle en bonne et due forme conformément au ch. 6.1.

6.3

En cas de défauts apparents signalés en temps utile au sens du ch. 6.1 de même qu'en cas de garantie au sens du ch. 6.2, nous optons, à notre seule discrétion, pour une réparation ou pour un remplacement. Il n'existe aucun droit à une réduction, à l'annulation ou au remboursement du prix d'achat.

6.4

De plus amples prétentions en garantie au sens du ch. 6.1 et/ou du ch. 6.2, de même que toute demande de dommages-intérêts de quelque nature que ce soit, y compris des prétentions en réparation de dommages consécutifs et de frais, etc., sont exclues pour autant qu'il n'y ait pas eu d'acte délibéré ou de négligence grave de notre part.

6.5

Toutes les prétentions résultant de ou liées à des défauts de la marchandise expirent définitivement deux ans après la livraison.

7. Relations juridiques, for et tribunal compétent

7.1

Les relations contractuelles sont exclusivement soumises au droit suisse, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

7.2

Le lieu d'exécution est Knonau ZH, sauf si nous stipulons expressément un autre lieu d'exécution.

7.3

Le for est Knonau ZH. Le client déclare expressément renoncer à un autre tribunal compétent et se soumettre au tribunal compétent précisé ici, pour autant que la loi l'autorise.

8. Disposition finale

Si certaines dispositions de ces conditions deviennent caduques, l'efficacité des autres dispositions n'en sera pas affectée. La disposition caduque sera remplacée par la disposition qui se rapproche le plus de la volonté des parties.

Knonau, le 23.03.2026